

M. l'Orateur: Je ne sais pas au juste si le ministre des Postes veut invoquer le Règlement, mais nous avons un peu dépassé le temps de la période des questions. J'ai essayé de donner la parole à plusieurs des députés qui attendaient patiemment. Je le reconnais de nouveau, certains de mes collègues n'ont pas eu l'occasion de parler aujourd'hui, mais j'essaierai de leur donner la préférence demain.

M. l'Orateur: Le ministre des Postes invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Côté: Oui, monsieur l'Orateur. Hier, le député de Brandon-Souris a laissé entendre qu'il y avait contradiction entre une déclaration que j'ai faite lundi à la Chambre et les déclarations que renferme un rapport préparé par la firme d'experts conseils Samson, Belair, Riddell, Stead, Inc., que lui avait commandé le ministère des Postes en juillet 1969 et qui a été déposé à la Chambre le 18 février 1970.

Le principal souci de la société, dans l'étude en question, à laquelle M. Moodie a été affecté à titre de représentant du ministère des Postes, était la faisabilité, ou la nécessité d'une forme quelconque de codification postale ...

M. l'Orateur: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. Le ministre conteste l'interprétation qu'il lui semble avoir été donnée hier par le député de Brandon-Souris. Si nous continuons de la sorte, nous passerons la majeure partie de notre temps à argumenter sur ce qu'ont dit les députés de tel ou tel côté de la Chambre. J'espère que le ministre s'arrêtera là.

Une voix: Faites une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Si le ministre répond à une question, c'est autre chose. Et s'il veut faire une déclaration à l'appel des motions, il en a le droit. Mais la déclaration qu'il fait actuellement pour corriger ce qu'il estime être une interprétation erronée de ce qu'il a dit ne devrait pas s'inscrire dans un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Comme nous sommes jeudi, le président du Conseil privé peut-il nous indiquer quels seront nos travaux la semaine prochaine.

L'hon. M. MacEachen: Nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill sur le CN. Demain est un jour réservé à l'opposition. La semaine prochaine trois jours seront réservés à l'opposition, le premier étant lundi. J'avais

pensé à mercredi et à vendredi pour les deux jours suivants, mais nous pourrions en discuter ultérieurement.

Les bills suivants seront à l'ordre du jour: le bill sur le CN, les amendements à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les amendements à la loi sur les explosifs, et le Code criminel—piraterie. Il y a également le projet de loi budgétaire qui, je l'espère, recevra la première lecture à temps pour être débattu pendant les deux jours de la semaine prochaine qui nous sont réservés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 mars, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que nous avons été saisis de ce bill, je parlais de la nécessité qu'il y a de solder la dette à long terme dont le CN souffre depuis des années. C'est elle qui a rendu impossible son financement normal et qui empoisonne la Chambre également, étant donné qu'il est nécessaire, chaque année, de nous présenter un bill prévoyant le versement de sommes supplémentaires au CN. Si nous avons réglé cette question lors de la nationalisation du CN, celui-ci aurait pu faire les bénéfices qui lui auraient permis de prendre une expansion normale.

Pendant bon nombre d'années à venir, le transport des voyageurs par chemin de fer constituera un besoin réel au pays. A mon avis, le Parlement s'en est occupé en adoptant la loi sur les transports. Les chemins de fer ne devraient pas avoir à entreprendre un programme ridicule destiné à faire paraître le service des voyageurs sous le pire des jours, de façon à pouvoir montrer un déficit de comptabilité concernant ce service pour obtenir des subventions additionnelles du Parlement. En vertu du système actuel, plus les chemins de fer transportent de passagers, plus ils perdent de l'argent. En se fondant sur le système comptable actuel, il n'y a aucune façon d'augmenter de façon rentable le nombre de gens qui se servent des chemins de fer. Ceci n'engendre que de la confusion. Plus les chemins de fer transportent de passagers, plus la situation se détériore. De toute évidence, les chemins de fer n'achètent plus de wagons, de wagons-restaurants ou de wagons-lits. Ils n'ont certainement pas fourni d'installations aux voyageurs dans tous les secteurs de leur service, y compris les salles d'attente et les installations considérées normalement comme nécessaires pour répondre aux besoins du public voyageur.